

POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET INCLUSION



Mise à jour février 2024

PRINCIPES

À travers cette politique, Station Familles traduit sa volonté de respecter tous•tes les membres, employé•e•s et candidat•e•s, quels que soient leurs croyances, âge, parentalité, origine ethnique, nationalité, identité sexuelle ou de genre, orientation sexuelle, appartenance religieuse ou à une minorité, situation de handicap ou tout autre caractéristique qui pourrait faire l'objet d'une discrimination.

Afin de créer une politique réactive en matière de diversité et d'inclusion, Station Familles:

- Confirme que la diversité humaine est une source de connaissance et de force. En plus d'être traités avec dignité et respect, tous les individus ont le droit d'accéder et de participer équitablement à la vie de l'organisme;
- Reconnaît l'importance de nommer les facteurs qui continuent à causer l'exclusion, afin de créer des changements durables et significatifs;
- Continuera à envisager une culture inclusive, capable de changer et de s'adapter à des populations diverses en révisant régulièrement cette politique et son champ d'action.

OBJECTIFS

Cette politique a pour objectifs:

- De promouvoir la diversité et d'éliminer la discrimination en milieu de travail;
- D'assurer aux employé•e•s et aux candidat•e•s potentiel•les l'accès à des opportunités égales;
- D'offrir un environnement de travail sain, positif et équitable pour tous et toutes;
- De s'assurer que l'équipe reflète la pluralité des origines et des parcours de vie et souscrit aux principes d'égalité en matière d'emploi.

DÉFINITION

La diversité et l'inclusion sont généralement mentionnées dans un même contexte et sont également liées, mais ce sont des concepts fondamentalement indépendants.

La diversité est assimilée au terme « variété ». En ce qui concerne la société, il s'agit de la diversité ethnique, mais la loi générale sur l'égalité de traitement mentionne également cinq autres caractéristiques : âge, handicap, sexe, identité sexuelle et vision

du monde ou religion. En outre, en ce qui concerne le monde du travail, la diversité peut également s'exprimer en termes de compétences et d'aptitudes différentes, d'expérience professionnelle, de compétences sociales, etc.

L'inclusion est le deuxième élément constitutif du thème de la diversité et de l'inclusion. L'idée centrale de l'inclusion est que toutes les personnes, indépendamment de leur âge, de leur origine, de leur foi et de leur handicap, devraient avoir les mêmes opportunités et le même accès aux ressources. Chaque voix doit être entendue, chaque opinion doit être considérée comme également importante. Il s'agit de créer une atmosphère caractérisée par la patience, la compréhension et le respect sur le lieu de travail.

ENGAGEMENTS

Station Familles veillera :

- à ce que tous•tes les membres, employé•e•s et candidat•e•s soient traité•e•s avec équité, dignité et respect;
- à ce que chacun•e soit respecté•e, valorisé•e et en mesure de donner le meilleur de lui-même ou elle-même;
- à créer un environnement dans lequel les différences individuelles et les contributions de tous•tes sont reconnues et valorisées;
- à accorder l'égalité, l'équité (selon la politique interne de conditions de travail) et la bienveillance à tous•tes les employé•e•s peu importe le statut d'emploi;
- à offrir un lieu de travail sécuritaire, des installations adaptées et des traitements équitables à toutes et tous, en respect de leurs croyances, âge, parentalité, origine ethnique, nationalité, identité sexuelle ou de genre, orientation sexuelle, appartenance religieuse ou à une minorité, situation de handicap ou tout autre caractéristique qui pourrait faire l'objet d'une discrimination;
- à étendre ce respect et cette bienveillance à l'ensemble des personnes qui oeuvrent au bon fonctionnement de l'organisme (membres du conseil d'administration, bénévoles, stagiaires, professionnel•les, intervenant•es externes, partenaires, familles membres, etc.);
- à appliquer une politique de Tolérance Zéro à toutes formes d'intimidation, discrimination et d'harcèlement (voir politique relative au harcèlement);
- à s'adapter dans la mesure du possible à la réalité personnelle et familiale de chaque employé•e et à promouvoir des mesures de conciliation travail-famille (voir la politique relative à la CFT);